

LE TOUR DE FRANCE SELON FO

Etape 11: Blaye-les-Mines (81) - Lavaur (81)
MERCREDI 13 JUILLET 2011

DANS LE TARN, LE DIMANCHE, C'EST JOUR DE REPOS

Alors que le travail du dimanche a tendance à se banaliser – 25% des salariés sont concernés au moins occasionnellement – le Tarn fait de la résistance et va à contre-courant. Dans ce département traversé le 13 juillet par le Tour de France pour une étape entre Blaye-les-Mines et Lavaur, la grasse matinée et les réunions familiales du dimanche passent avant les bénéfices.

Un accord interprofessionnel limitant l'ouverture des commerces à 2 dimanches et 2 jours fériés par an a été adopté fin mai à l'unanimité des organisations salariales, patronales et agricoles. Le texte a été validé par l'association des maires et élus du département alors que la loi les autorisait à accorder 5 dérogations par an.

Tous les partenaires étant sur la même longueur d'ondes, les négociations ont duré à peine un mois. «Un accord similaire avait déjà été signé en Haute-Garonne, on s'est basés dessus et 3 ou 4 réunions ont suffi», se félicite Patrick Privat, secrétaire général de l'UD FO du Tarn.

Au niveau national, FO a engagé un bras de fer contre l'ouverture des commerces le dimanche. La loi d'août 2009 a élargi les horaires d'ouverture jusqu'à 13 heures pour les commerces alimentaires et créé des périmètres d'usage de consommation exceptionnelle (Puce) dans les agglomérations de plus d'un million d'habitants, légalisant la situation de nombreux magasins qui ouvraient dans l'illégalité. En avril dernier l'Organisation internationale du travail (OIT), saisie par FO, a épinglé la France sur le travail dominical, estimant que la hausse des dérogations obéissait à des « préoccupations économiques » sans prendre en compte l'« impact » social pour les salariés.

Dans le Tarn, l'accord entre en vigueur dès cette année. Un dimanche, le 18 décembre, sera travaillé dans toutes les communes du département. Le second reste au libre choix du maire, en fonction des fêtes locales. A titre exceptionnel, un 3^e dimanche peut être toléré en 2011 dans les communes qui avaient déjà accordé une dérogation. Quant aux jours fériés, ils sont tous chômés, à l'exception du 2 juin et du 11 novembre. Bien sûr, certaines professions comme les boulangers ou les restaurateurs font exception à la règle.

«Pour les salariés comme pour les maires, ça a le mérite d'être clair, poursuit Patrick Privat. Avant c'était du grand n'importe quoi, personne ne savait plus trop à quoi s'en tenir. On a eu par exemple une demande de Citroën qui voulait ouvrir un dimanche car la marque sortait une nouvelle voiture. Comme si les clients allaient se précipiter au garage et ne pouvaient pas attendre le lundi pour acheter une voiture.»

Mais le secrétaire général ne s'arrête pas à ce succès. «On va tenter d'étendre ce principe du repos dominical à toute la région Midi-Pyrénées, et on réfléchit aussi à une limitation de l'ouverture des supermarchés de plus de 500 m² le dimanche matin.»